

Roses et verts attaquent la loi sur la police au Tribunal fédéral

SPHÈRE PRIVÉE • La gauche fustige l'absence de contrôle démocratique sur les investigations secrètes de la police genevoise.

PAULINE CANCELA

Le Printemps a beau faire la fine bouche, ça sent la campagne. Roses et Verts s'en prennent au conseiller d'Etat Pierre Maudet et à ses troupes. Le Parti socialiste et les écologistes ont déposé un recours au Tribunal fédéral contre une modification de la loi sur la police (LPol) permettant l'observation préventive et l'investigation secrète. La gauche gouvernementale estime cette loi contraire au droit supérieur. Elle déplore qu'aucun contrôle démocratique n'entoure ces nouvelles prérogatives qui menacent les droits fondamentaux, notamment la sphère privée.

En vigueur depuis avril, la loi doit permettre aux gendarmes de récolter des informations sur une personne ou d'enquêter sous couverture avant l'ouverture d'une procédure judiciaire, «s'il existe des indices sérieux qu'une infraction pourrait être commise» et que sa gravité le justifie. C'est le sort des données personnelles et la proportionnalité des mesures qui préoccupent les recours. Craignant le retour du fichage, ils ont demandé à la haute cour de leur accorder l'effet suspensif.

«Une loi Maudet!»

«Je ne suis pas opposé aux investigations secrètes, mais ces articles mettent en péril les droits démocratiques», relève le député socialiste Roger Deneys, devant la presse conviée pour l'occasion. Telle que promulguée, la loi ne prévoirait pas suffisamment de garde-fous. «Elle peut concerner tout le monde! Du syndicaliste au terroriste, puisque rien n'y est précisé», avertit Miguel Limpo. L'écologiste fustige d'ailleurs une «loi matrix» qui donne aux pandores la possibilité d'investiguer sur n'importe qui et sans contrôle pendant vingt-neuf jours.

Au-delà, l'enquête nécessite l'aval du chef du département (celui de la Sécurité en l'occurrence). Mais là encore, la nouvelle LPol pose problème: «L'intrusion du politique, qui plus est d'une seule personne, est dangereuse. Et si un futur conseiller d'Etat particulièrement répressif en profite pour fichier des manifestants?» s'interroge M. Deneys. Raison pour laquelle les Verts et le PS avaient proposé en commission de soumettre la loi à un contrôle judiciaire et de lister les infractions pénales visées. En vain.

«La commission a travaillé dans la hâte», lance la socialiste Irène Buche. Pareil en plénière. Pour Miguel Limpo, la manœuvre est typique: «Une loi Maudet au détriment des libertés individuelles et au profit d'une politique sécuritaire, qui, jusqu'ici, ne fonctionne pas.»

A l'origine pourtant, c'est bien l'argument de Pierre Maudet. Ces modifications de la LPol faciliteraient le travail des policiers en corrigeant une lacune

du nouveau Code de procédure pénale introduit en 2011. Plus précisément, rétorque le chef de la Sécurité, «il s'agit de permettre l'investigation dans un cadre judiciaire. Avant, un policier ne pouvait pas se balader sur les réseaux sociaux avec un pseudo pour détecter d'éventuels pédophiles.» Le magistrat assure que les données seront soumises à la LIPAD (loi genevoise sur la protection des données personnelles).

PS et Verts «mauvais perdants»

Dans l'esprit de M. Maudet, la LPol ainsi renforcée permet aussi de lutter plus efficacement contre le trafic de stupéfiants. Sur ce point, il n'est pas complètement suivi par le procureur général, à en croire les propos de ce dernier rapportés dans le rapport de majorité. Le chef du parquet y raconte que l'exposé des motifs de la loi est «exagérément optimiste». Il juge la mesure inapplicable en matière de drogues.

Quant au fond, jugé «délicat», le Ministère public ne se prononce pas. «Il s'agirait d'admettre que la police peut infiltrer des organisations n'ayant pas commis d'infraction», dit le rapport. En réalité, M. Jornot suggère d'attendre la loi fédérale en préparation.

Car c'est bien à Berne que le sujet s'est discuté pour pallier les failles du nouveau code. Très récemment, les Chambres ont adopté la Loi fédérale sur l'investigation secrète. Pourquoi, dès lors, légiférer au niveau du canton? D'après Pierre Maudet, ce texte est hors sujet car il ne porte pas sur la période précédant l'ouverture d'une procédure pénale.

Or jusqu'où faut-il aller en matière de surveillance? «Le débat politique a eu lieu, souligne le magistrat. Le PS et les Verts sont de mauvais perdants qui tentent de déplacer la question au niveau juridique.» Les recours, eux, sont assez sûrs de leur coup. Les juges de Mon Repos trancheront. I



Dans l'esprit de Pierre Maudet, le renforcement de la Loi sur la police permet aussi de lutter plus efficacement contre le trafic de stupéfiants. JPDS

Pas de surélévations pour Christian Lüscher

IMMEUBLES • La justice désavoue une seconde fois le conseiller national PLR.

Essayé, pas pu! Comme le signale la *Tribune de Genève*, la justice vient de désavouer pour la seconde fois le conseiller national PLR Christian Lüscher, lui interdisant de surélever d'un étage deux petits immeubles dont il est propriétaire à la place des Philosophes. Un troisième bâtiment adjacent, appartenant à un tiers, est aussi concerné.

Dans un arrêt daté du 21 mai, la Chambre administrative de la Cour de justice n'a fait que confirmer un précédent jugement du Tribunal administratif de première instance (*Le Courrier* du 11 novembre 2011). Les juges avaient donné raison aux associations de défense du patrimoine et à la Ville de Genève, qui estimaient que la dérogation accordée par l'Etat de Genève était abusive.

La place des Philosophes fait en effet partie de la zone protégée «Vieille-Ville et secteur sud des anciennes fortifications». Les gabarits «en escalier» des immeubles – ils ne sont pas tous à la même hauteur – sont aussi considérés comme une marque de l'histoire des lieux par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Malgré le préavis négatif déposé à l'époque, le Département de l'urbanisme, alors sous la houlette du non moins PLR Mark Muller, avait autorisé les surélévations. La justice a toutefois estimé que le département s'est écarté «sans motif prépondérant du préavis défavorable de la CMNS». Un recours au Tribunal fédéral est possible mais peu probable. MTI

EN BREF

RENCONTRE

Les syndicats arabes et la révolution inachevée

Akteur méconnu du Printemps arabe, le mouvement syndical a pourtant cristallisé le mécontentement social des Egyptiens et des Tunisiens sans lequel les régimes de Moubarak et Ben Ali seraient encore sur pied. Pourtant, plus de deux ans après la chute des dictateurs nord-africains, la révolution sociale reste à faire. A l'initiative d'Unia et de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), des militants égyptiens et tunisiens actifs au sein du même groupe international – Mondelez – témoignent jeudi à Genève de leurs difficultés à démocratiser leurs usines comme ils l'ont fait de leurs institutions politiques. Ghaith Nafti et Zied Naloufi, du syndicat SOTUBI (membre de l'UGTT), ainsi que Hussein Ahmed et Nasr Awad, du Syndicat des travailleurs de Cadbury, à Alexandrie, interviendront dès 18 h 30 à l'UOG (place des Grottes). BPZ

LITTÉRATURE, LAUSANNE ET GENÈVE

Alex Capus lit «Leon et Louise»

L'écrivain alémanique et son traducteur Emanuel Guntzburger liront *Leon et Louise* à Lausanne (aujourd'hui) et à Genève (jeudi). Paru aux éditions Actes Sud en 2012, *Leon et Louise* a rencontré un grand succès en Suisse, en France et en Allemagne, et a reçu le Prix du public de la RTS en 2013. Il raconte l'histoire d'amour hors normes de gens a priori ordinaires à travers le tumulte du XX^e siècle. Alex Capus a publié jusqu'ici une dizaine de livres. La lecture bilingue sera suivie d'une discussion en français. MOP Me 29 mai à 19h à la BCU, à Lausanne, Palais de Rumine, salle du Sénat; je 30 mai à 19h à la Bibliothèque de la Cité, à Genève.

SPECTACLES

Michael Driberg tourne le dos au Stade de Genève

L'organisateur de spectacles Michael Driberg, patron de Live Music Production (LMP), a déclaré hier dans une interview à la *Tribune de Genève* qu'il ne proposera plus de concerts au Stade de Genève. Ce genre de méga-événement coûte trop cher à mettre sur pied. Selon lui, ces énormes concerts ont peut-être encore un avenir s'ils sont mis sur pied dans les grandes capitales. Et d'évoquer les problèmes de sécurité dans l'industrie du spectacle et leur coût important. ATS

SUISSE-GUATEMALA

La détention d'Erwin Sperisen a été prolongée de trois mois

Erwin Sperisen, l'ancien chef de la police du Guatemala, reste en prison. Le Tribunal des mesures de contrainte a prolongé sa détention de trois mois, a indiqué un porte-parole de la justice genevoise, confirmant une information du site de la *Tribune de Genève*. «La détention d'Erwin Sperisen a été prolongée jusqu'au 23 août», a déclaré Vincent Derouand. Les raisons qui ont motivé cette prolongation n'ont pas été rendues public. Il est soupçonné d'avoir participé à des exécutions extrajudiciaires au Guatemala, alors qu'il dirigeait la police de ce pays entre 2004 et 2007. Ses agissements avaient été dénoncés à la justice genevoise par des associations. ATS

Genève se prépare à fêter avec faste son entrée dans la Suisse

BICENTENAIRE • Canton, Ville et communes se sont associés au sein de GE200.CH pour organiser des festivités étalées sur dix-sept mois. Coup d'envoi le 31 décembre.

MARIO TOGNI

Non, Genève n'a pas toujours été un canton suisse. Cela ne fait «que» deux cents ans que la vénérable république du bout du lac a intégré la Confédération helvétique. Un choix de raison qui n'a d'ailleurs guère suscité l'enthousiasme à l'époque. Pourtant, deux siècles plus tard, rares sont ceux qui remettent en cause cette décision majeure de notre histoire récente.

Et Genève entend bien le rappeler, à travers un vaste programme de festivités lié au bicentenaire de l'événement. Hier, le canton, la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG) – réunis au sein de l'association GE200.CH – ont présenté les grandes lignes d'une manifestation fleuve qui s'étalera sur plus de dix-sept mois! Ce sera l'occasion «d'interroger le lien de Genève avec la Suisse, entre passé, présent et futur», a souligné le conseiller d'Etat Pierre Maudet.

«GE200.CH, le bicentenaire c'est notre histoire», voici le nom officiel d'un événement imaginé comme une grande fête po-

pulaire, culturelle, et historique. Elle s'articulera autour de quatre dates clés. Son coup d'envoi aura lieu le 31 décembre 2013, soit le jour anniversaire de la Restauration de la République, qui mit fin en 1813 à quinze ans d'occupation française. Certains, à gauche, n'hésiteront pas à rappeler qu'il s'agissait aussi du retour de l'ancien régime.

Le plat de résistance est prévu pour le week-end des 30, 31 mai et 1^{er} juin 2014, date du bicentenaire du débarquement des troupes confédérées au Port Noir. La manifestation prendra place autour de la rade, avec une multitude d'animations, un cortège, une parade navale et un grand spectacle «historique et humoristique» au Port Noir, selon les termes de Stéphanie Auger, coordinatrice générale.

Le 12 septembre sera commémoré le jour où la Diète fédérale – nom de l'assemblée des cantons avant 1848 – vota l'entrée de Genève, Neuchâtel et du Valais dans la Confédération. Enfin, on célébrera les deux

cents ans de la signature formelle de cette intégration le 19 mai 2015, avec notamment une rencontre impromptue entre l'Orchestre de chambre de Genève et la Fanfare du Loup.

Le programme détaillé de GE200.CH sera dévoilé début décembre. Au total, un jury a sélectionné vingt et un projets sur les cent vingt et un dossiers reçus. Nombre d'événements historiques et pédagogiques (expositions, conférences, publications...) seront aussi à l'affiche au long des dix-sept mois de célébration.

La fête ne s'arrêtera pas tout à fait en mai 2015, puisqu'il reviendra ensuite aux Communes réunies de fêter leur rattachement au territoire genevois, jusqu'au 16 mars 2016. C'est effectivement à cette date, deux cents ans plus tôt, que les contours actuels du canton ont été dessinés.

La manifestation GE.200.CH compte sur un budget total de 4 millions de francs, dont la moitié doit être assurée par des fonds privés. I